

SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE GIEZ

Mardi 5 mars 2013, Grande salle, 20 heures.

L'Assemblée est dirigée par M. Jean-Marc Buchillier, Président.

Avant de débiter la séance, le Président fait 3 communications.

La première porte sur les critères d'éligibilité. M. Patrice Ribot a été assermenté par erreur lors du dernier conseil et a été informé de cette situation. Cela n'a pas eu de conséquence vu qu'il n'a pas voté.

La seconde porte sur les votes en tant que tel. Il n'y a que trois choix possible : vote pour, vote contre et abstention, celle-ci s'exprimant.

Finalement, lors du dernier conseil il y a eu une personne invitée qui ne s'est pas annoncée. Vu que les séances sont publiques, cela ne pose pas de problème, sauf si le Conseil en décide autrement (huis clos). Ceci doit toutefois être annoncé préalablement au Président et la personne ne doit pas s'asseoir au milieu du Conseil.

3 assermentations sont demandées :

Mme Stutz Anna	M. Schopfer Laurent	M. Schopfer Loïc
----------------	---------------------	------------------

L'appel nominal révèle la présence de 28 membres sur 57. Le Conseil peut donc délibérer.

1. Ordre du jour

- Assermentations au Conseil Général
- Appel
- Lecture du procès-verbal de la dernière séance
- Communications de la Municipalité
- Préavis Municipal relatif à l'appel d'offres d'honoraires pour l'étude et la surveillance des travaux de génie civil
- Divers et propositions individuelles

2. Lecture du procès verbal de la dernière séance

Suite à sa lecture, le procès-verbal du 11 décembre 2012 est accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions.

3. Communications de la Municipalité

Jean-Daniel Cruchet, Syndic (Administration générale, Finances, Aménagement du territoire)

- Rocade parcelle 54 et parcelle 51 : La Commune a reçu un refus définitif du Canton (Service du développement du territoire). Un recours pourrait être réalisé, mais les coûts sont estimés à CHF 40'000, sans certitude du résultat. La Municipalité va faire une réflexion pour une autre solution.

- Hervé Kemmling a signé un contrat avec la Commune pour la prise en charge de petites quantités de déchets, suite au lancement de son entreprise de paysagiste. Il y aura une facturation trimestrielle.

Hervé Kemmling (Forêts, Terrains communaux, Déchetterie, Strid, Service du feu, Pci)

- Taille des arbres fruitiers à hautes tiges : un cours sera organisé sur la parcelle près de cimetière. Un tout ménage a été envoyé à cet effet ces derniers jours.

4. Préavis Municipal relatif à l'appel d'offres d'honoraires pour l'étude et la surveillance des travaux de génie civil

M. Jean-Daniel Cruchet, Syndic, donne lecture du préavis municipal. Une présentation est également projetée.

M. Christian Duvoisin, rapporteur de la Commission des finances, donne lecture du rapport de la commission.

La Commission n'a aucune remarque sur le principe de l'étude.

La Commission demande toutefois que le crédit de CHF 180'000 soit divisé en deux, soit CHF 90'000 pour l'étude et octroyé ce jour et CHF 90'000 pour la surveillance des travaux octroyés avec la demande de crédit de réalisation du projet mais néanmoins sous réserve de la décision du Conseil général sur l'octroi du crédit de réalisation. La Commission propose d'autoriser la Municipalité à signer un contrat forfaitaire pour l'étude et la surveillance des travaux et propose de modifier le préavis.

Le Président invite le Conseil à prendre la parole.

M. Cruchet, Syndic, a pris note que la Commission souhaite séparer l'étude de l'étape 1 du suivi des travaux, étant entendu qu'un contrat forfaitaire peut être signé avec le bureau d'ingénieur pour l'étude et le suivi des travaux, sous réserve de l'approbation par le Conseil général.

Le Syndic donne également des réponses aux questions de la Commission des finances. Il y aura une subvention de 15 % de l'ECA pour les conduites d'eau sous pression. Il n'y a pas d'autres subventions, mais la Commune se battra pour une participation de Swisscom et de Romande Energie aux travaux de fouille.

La parole n'étant plus demandée, le Président lit la modification apportée au préavis :

Autoriser la Municipalité à mandater un bureau d'ingénieur afin de procéder à l'étude de l'étape 1 pour un montant de CHF 90'000 à prélever sur le compte 2800.00 Epuration des eaux et de CHF 90'000 pour permettre la surveillance des travaux, sous réserve de la décision du Conseil général sur l'octroi du crédit de réalisation.

Le préavis modifié est accepté à l'unanimité

5. Divers et propositions individuelles

- En décembre 2012, nous avons eu la dernière visite du préfet Albert Banderet qui a pris sa retraite. Le Président indique que tout était en ordre et remercie le Vice-Président, Jean-François Jeannin qui l'a remplacé à cette occasion.

- Il y aura une entrée en vigueur de la modification de la loi sur les communes en juin 2013.

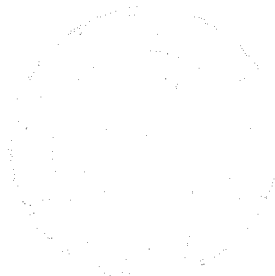
La parole n'étant plus demandée, le président met un terme au Conseil à 20h50.

Un apéritif est servi.

Ainsi fait à Giez, le 5 mars 2013

Le Président

Jean-Marc Buchillier



Le Secrétaire

Bernard Milliet

